



Traité sur le commerce des armes

4^{ème} Conférence des états

Tokyo, 20-24 Août 2018

Agenda Point 9: Secrétariat

Secrétariat

Monsieur le Président

Nous tenons à remercier le Secrétariat pour son engagement tout au long de l'année en soutien au TCA. Ayant assumé une fonction distincte au cours des deux dernières années dans le cadre du traité, nous ne pouvons que témoigner de l'importance du Secrétariat dans son bon fonctionnement et pu constater de l'efficacité avec laquelle ses membres s'acquittent de leur tâche.

Nous savons gré au Secrétariat pour le rapport qu'il a soumis à cette conférence. Celui-ci souligne notamment l'ampleur des activités qu'il est amené à déployer. Concernant les éléments contenus dans ce rapport, nous tenons à saluer tout particulièrement le fait que le défi capacitaire posé au Secrétariat par l'administration du VTF a pu être résolu de manière pragmatique. Nous nous réjouissons également par avance de la concrétisation des efforts liée à l'amélioration du système IT de la convention, et notamment concernant l'ajout de nouvelles fonctionnalités au site web.

Concernant le programme de parrainage. Il s'agit là d'un mécanisme important pour le bon fonctionnement du TCA, et notamment pour faire en sorte que l'ensemble des réunions soient aussi inclusives que possible. En tout premier lieu, nous tenons à remercier le PNUD pour avoir administré le programme au cours des dernières années. En tant que donateur au, nous ne pouvons que témoigner de son professionnalisme et efficacité. Nous comprenons la logique de rapatrier le programme de parrainage et de l'ancrer auprès du Secrétariat de la convention. Les bénéfices d'une telle structuration sont soulignée par le Comité de gestion. Si nous pouvons soutenir la recommandation formulée en ce sens au paragraphe 12 du rapport, nous estimons cependant que celle-ci devrait être complétée par les deux dispositions suivantes.

Premièrement, nous estimons que le paragraphe 11.e.ii., à savoir le prélèvement de 8% des contributions par le Secrétariat pour l'administration du programme de parrainage, devrait être intégré à la décision même de son transfert au Secrétariat. L'administration du programme nécessite d'importantes ressources de nature administrative qu'un petit Secrétariat comme le TCA ne dispose pas, et une telle disposition permettrait au secrétariat de contracter des ressources d'appoints si nécessaire. Il nous semble par ailleurs important que les membres du TCA puisse se focaliser sur des tâches autres que de nature administrative comme requis par l'administration d'un programme de parrainage.

Deuxièmement, il nous semble également essentiel que la décision de transférer le programme de parrainage au Secrétariat du TCA mandate ce dernier, en coopération avec le Comité de gestion, de développer des lignes directrices pour son administration. Il sera nécessaire et important tant pour le

Secrétariat que pour les autres parties prenantes de pouvoir disposer de règles claires dans la gestion du programme, qui définit par exemple sur quelle base un participant est parrainé (ordre de postulation, pondération des différentes postulations au regard des objectifs de la réunion), sur quelle base les coûts sont défrayés (per diem ou couts effectifs), etc. Tous les programmes de parrainage s'appuient sur de telles directives et le TCA peut s'en inspirer dans le développement des siennes.

Dernier point, il va pour nous de soi que l'acquis qui veut que le programme de parrainage ne se limite pas à faciliter la participation au CSP mais aux autres réunions liées au traité reste inchangé.

Merci Monsieur le Président